

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Rejeté

### AMENDEMENT

N ° CE2551

présenté par  
M. Esquenet-Goxes et Mme Mette

-----

#### ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 22 par la phrase suivante :

« Au sein de ces instances, l'écart entre le nombre de personnes de chaque sexe n'est pas supérieur à 10 % du nombre total de leurs membres. »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le milieu agricole, encore davantage que dans les autres secteurs de notre société, fait face à une forte sous-représentation des personnes de genre féminin.

Selon une étude de 2021, celles-ci ne représentent que 24% des chefs d'exploitation dans l'agriculture.

Dès lors, le secteur fait face à un fort défi de féminisation. S'il souhaite pleinement atteindre ses objectifs de renouvellement, importants à l'horizon 2030, il devra impérativement attirer davantage de femmes.

Cette politique de recrutement doit contenir plusieurs axes structurants. Un d'entre eux est le renforcement de la visibilité de figures féminines dans le secteur. Leur présence dans les instances prévues à cet article est essentielle.

Plus qu'un enjeu de représentation, elle permettra d'assurer une vigilance de ces instances sur le renforcement de la place de la femme dans le milieu agricole.